



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

La *Semaine* édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: CHF -80 le mm + TVA (63 mm de large).



Berne

Tavannes

Octroi d'une concession d'eau d'usage portant sur l'utilisation d'eaux publiques

Requérant: SESTER Syndicat d'alimentation en eau des communes de Sonceboz, Tavannes et Reconvilier, rue Neuve 1, 2605 Sonceboz-Sombeval

Auteur du projet: SESTER / MFR Géologie-Géotechnique SA, Bienne

Demande: Demande de concession portant sur l'utilisation d'eau souterraine pour l'exploitation d'une pompe à chaleur (600 l/min) et le refroidissement de locaux (250 l/min, réchauffement de 4 kelvins). L'eau utilisée sera déversée dans la Birse. La restitution de l'eau dans la Birse est assurée par une conduite existante, sauf sur les derniers mètres.

Sites: Puits de prélèvement (existant):

Parcelle N° 1612

Coordonnées E=2 581 540 / N=1 229 645

Point de restitution dans la Birse:

Parcelle N° 1322

Coordonnées E=2 581 585 / N=1 229 325

Il est fait référence aux dossiers de demande.

Délai de publication et de recours du 16 mai 2019 au 14 juin 2019

Adresse de publication et de recours:

- Municipalité de Tavannes Grand-Rue 1, 2710 Tavannes/BE

- Office des eaux et des déchets (OED), Reiterstrasse 11, 3011 Bern

Les oppositions et les réserves de droit doivent être justifiées et adressées par écrit dans les délais prescrits, en deux exemplaires munis d'une signature valable, à l'autorité auprès de laquelle celles-ci doivent être déposées.

Envoyée pour publication dans la partie officielle à: Feuille officielle d'avis du district de Moutier, édition du jeudi des 16 mai et 23 mai 2019

Feuille officielle du Jura bernois, édition du mercredi 15 mai 2019

Les frais sont à facturer directement au requérant.

Berne, le 7 mai 2019

Office des eaux et des déchets (OED) du canton de Berne



Belprahon

Assemblée communale

Assemblée communale ordinaire, jeudi 20 juin 2019 à 19h30, à la salle communale de Belprahon

Ordre du jour

1. Discuter et approuver les comptes 2018 du Syndicat scolaire du Grandval
2. Discuter et approuver les comptes 2018 de la Commune mixte de Belprahon
3. Prendre connaissance du décompte final du crédit d'engagement de CHF 33'000.00 relatif à l'installation de 3 conteneurs semi-enterrés
4. Discuter et accepter le règlement de transfert des tâches au service social
5. Discuter et accepter la modification de l'article 1 du Règlement d'organisation de la commune mixte de Belprahon
6. Discuter et accepter un crédit d'engagement pour une dépense périodique pour le service social
7. Informations du Conseil communal
8. Divers et imprévus

Dépôt public

Dès le 15 mai 2019, les documents suivants pourront être consultés au secrétariat durant les heures d'ouverture:

- Comptes 2018 du Syndicat scolaire du Grand Val
- Comptes 2018 de la commune
- Règlement sur le transfert des tâches au service social
- Modification du Règlement d'organisation

Recours

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée communale un recours en matière communale peut être formé contre les décisions de l'Assemblée auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary

Belprahon, le 15 mai 2019

Le Conseil communal



Court

Contrôle du feu bactérien

Entre mi-juin et mi-septembre, la contrôleuse du feu bactérien, Madame Cindy Marchand, sillonnera le territoire communal. Elle contrôlera les jardins, vergers à hautes tiges, haies et lisières du bois sur l'existence éventuelle d'une contamination au feu bactérien. Ce dernier est une maladie bactérienne dangereuse des pommiers, poiriers et cognassiers.

Une plante touchée peut mourir en l'espace de quelques semaines. La contamination a lieu par le

biais de l'exsudat bactérien qui est sécrété par les arbres malades. Les plantes hôtes du feu bactérien sont exclusivement les arbres fruitiers à pépins (pommiers, poiriers, cognassiers) et certaines plantes sauvages ou d'ornement, à savoir toutes les espèces de cotonéaster, buissons ardents, pommiers du Japon (chaonomeles), amélanchiers, photinias (stanvaesia), aubépines, sorbiers et alisiers. La vente et la culture des plantes particulièrement menacées sont interdites dans toute la Suisse. Aucun moyen de lutte directe contre le feu bactérien n'est possible. L'utilisation d'antibiotique (streptomycine) nécessite une autorisation qui est cependant limitée aux plantations fruitières de basses tiges professionnelles.

La Municipalité de Court vous propose des informations supplémentaires concernant le feu bactérien sur les sites www.feubacterien.ch ou www.be.ch/feu-bacterien.

Que faire en cas de soupçon d'infection?

- Les plantes suspectes ne doivent pas être touchées car vous risquez de contaminer une autre plante à la suite de ce simple contact.
- En cas de soupçon de feu bactérien, celui-ci doit être signalé. Avertissez-en la commune (la contrôleuse passera alors chez vous pour vous inviter à prendre les mesures nécessaires).

Important: le feu bactérien n'est pas dangereux pour l'être humain.

Court, le 15 mai 2019

Municipalité de Court, Conseil municipal

Assemblée municipale

Les citoyennes et les citoyens ayant le droit de vote en matière communale sont convoqués en Assemblée municipale le **lundi 17 juin 2019, à 20h, au centre communal** (grande salle).

Ordre du jour

1. Discuter et approuver les comptes municipaux de l'exercice 2018
2. Discuter et approuver des modifications des articles 3 et 48 du règlement d'organisation de la commune municipale de Court
3. Discuter et approuver des modifications de l'article 11 du règlement concernant les élections et les votations aux urnes de la commune municipale de Court
4. Discuter et approuver un crédit d'engagement de 100'000.00 francs relatif à la pose d'un distributeur automatique à billets de banque dans le village
5. Prendre connaissance de l'arrêté de compte relatif à la réfection, le remplacement et la pose de nouvelles canalisations des eaux usées et pluviales, la réfection complète des routes communales et de l'éclairage public dans les secteurs suivants: rue de l'Aurore, rue de Chantermerle et rue des Jardins
6. Communications du Conseil municipal
7. Divers

www.lasemaine.ch

Dépôt public

30 jours avant l'Assemblée municipale, les comptes 2018 (point 1), les modifications du règlement d'organisation de la commune municipale de Court (point 2) et les modifications du règlement concernant les élections et les votations aux urnes de la commune municipale de Court (point 3) sont déposés publiquement à l'administration municipale où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture du guichet.

Voie de recours

Dans les 30 jours suivants l'Assemblée municipale, un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary contre les décisions de l'Assemblée et contre un acte législatif communal.

Publication du procès-verbal

Au plus tard 20 jours après l'Assemblée municipale, le procès verbal est déposé publiquement à l'administration municipale où il peut être consulté durant les heures d'ouverture et ce, durant 20 jours.

Durant ce dépôt public, une opposition au procès-verbal peut être formée par écrit devant le Conseil municipal, rue de la Valle 19, 2738 Court.

Court, le 15 mai 2019

Municipalité de Court, Conseil municipal

Avis de construction

Requérant : Jean-Luc Niederhauser, rue de Mévilier 38, 2738 Court

Propriétaires : Christiane et Jean-Luc Niederhauser, rue de Mévilier 38, 2738 Court

Auteur du projet : Jean-Luc Niederhauser, rue de Mévilier 38, 2738 Court

Emplacement : parcelle N° 601, au lieu-dit «rue de Mévilier 38», 2738 Court

Projet : remplacement des fenêtres de type bois par le type bois-métal verre triple, de couleur blanche; remplacement des volets de type bois par le type aluminium, de couleur Blutorange RAL 2002; suppression des linteaux en bois par du crépi uniforme à la façade existante et remplacement des tablettes en bois par des tablettes en béton

Dimensions : selon plans déposés

Construction : selon plans déposés

Zone d'affectation : H2a

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 14 juin 2019 inclusivement** auprès de l'administration municipale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Valle 19, 2738 Court).

Court, le 15 mai 2019

Municipalité de Court, administration municipale



Crémînes

Avis de construction

Requérant : Perissinotto Bruno, Rue Albert Gobat 3, 2746 Crémînes

Emplacement : Parcelle N° 817, au lieu-dit : Rue Albert Gobat

Projet : Suppression d'une partie du jardin potager pour l'aménagement d'une place de parc en pavés filtrants à l'Est du bâtiment

Dimensions : Selon plans déposés

Genre de construction : Selon plans déposés

Zone : Mixte - Centre C

Recensement architectural : Bâtiment digne de protection, objet C, ensemble bâti A

Dépôt public de la demande, avec plans du **8 mai 2019 au 6 juin 2019** auprès du secrétariat communal de Crémînes durant les heures d'ouverture.

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Crémînes, le 8 mai 2019

Secrétariat communal Crémînes



Eschert

Avis de construction

Requérant : Laurise Sàrl, Gressins Dessus 34, 2744 Belprahon

Auteur du projet : A. & P. Immo Invest Sàrl, Route Principale 9, 2743 Eschert

Emplacement : Parcelle N° 218, Route Principale 11, 2743 Eschert

Projet : Changement d'affectation. Aménagement d'un appartement dans une partie des locaux sis au premier étage de l'immeuble existant (restaurant) / modification des installations sanitaires / modification de fenêtres

Demande déposée après coup

Dimensions et genre : Selon plans déposés

Zone : HA2

Dépôt public de la demande : la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de l'administration communale d'Eschert **jusqu'au 7 juin 2019 inclusivement**. Les oppositions ou réserves de droit, dûment motivées, doivent être envoyées en double exemplaires au bureau communal d'Eschert. Les oppositions collectives et les oppositions multicopiées n'ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Eschert, le 8 mai 2019 / st

Le Conseil communal



Grandval

Location appartement

La commune de Grandval offre à louer dans le bâtiment scolaire et administratif

un appartement de 4 ½ pièces

comprenant salon-salle à manger, 3 ch. à coucher, cuisine agencée, salle de bain comprenant machine à laver et à sécher, cave, galetas et garage.

Location : CHF 1100.- par mois chauffage compris.

Libre dès le 1^{er} juillet 2019 ou à convenir.

Possibilité d'effectuer des travaux de conciergerie. La priorité sera donnée à la personne qui s'occupera également de la conciergerie.

Les personnes intéressées doivent écrire au Secrétariat municipal de Grandval, Grand-Rue 29, 2745 Grandval, **jusqu'au 29 mai 2019**.

Pour tout renseignement : 032 499 95 55 ou 076 570 37 31.

Grandval, le 8 mai 2019

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérants : M^{me} Nathalie Wisard et M. Laurent Ruiz, Rue Neuve 41, 2740 Moutier

Auteur du projet : Bureau Heimann O. Sàrl, Rue Aimée-Charpilloz 4, 2735 Bévillard

Emplacement : Parcelle N° 1055 au lieu-dit Rue de la Gare

Projet : Construction d'une maison familiale sur deux niveaux avec un garage en sous-sol

Dimensions : Selon plans déposés

Construction : Selon plans déposés

Zone : H2

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 13 juin 2019 inclusivement** auprès du Secrétariat municipal de Grandval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la même adresse.

Grandval, le 15 mai 2019

Le secrétariat municipal

Paroisse réformée évangélique de Grandval

Assemblée de la Paroisse réformée évangélique de Grandval

Le dimanche 20 juin 2019 à 19h 30 à la Maison de paroisse à Grandval

Ordre du jour

1. Accueil et salutations
2. Décompte des travaux de remise en état de la place de jeux
3. Accepter les comptes 2018
4. Discuter et approuver la modification de l'article 20 alinéa 1 du RO de la paroisse réformée de Grandval
5. Election de conseiller/ère de paroisse
6. Election d'un/e délégué/e au Synode Jurassien
7. Présentation de la nouvelle pasteure de Grandval
8. Information sur la vie paroissiale/régionale
9. Divers

Grandval, le 8 mai 2019

Communications du Conseil de paroisse de Grandval

Dépôt public des comptes 2018 de la paroisse de Grandval.

Les comptes de l'exercice 2018 de la paroisse pourront être consultés 30 jours avant l'assemblée de paroisse chez l'administratrice des finances de la paroisse (tél. 079/590 83 74).

Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée de paroisse du 16 juin 2019.

Le procès-verbal de l'Assemblée de paroisse du 16 juin 2019 sera déposé publiquement durant 20 jours à compter du 24 juin 2019 chez la secrétaire de paroisse (tél. 079/590 83 74).

Durant ce délai, les ayants droit au vote peuvent former opposition auprès du Conseil de paroisse.

Grandval, le 8 mai 2019



Loveresse

Assemblée communale lundi 17 juin 2019 à 20h au collège

Ordre du jour

1. Approuver les comptes communaux 2018.
2. Prendre connaissance du décompte final du crédit d'engagement de CHF 50'000.- pour la

révision majeure du Plan d'Aménagement Local (PAL).

3. Prendre connaissance du décompte final du crédit d'engagement de CHF 150'000.- pour la réfection de l'éclairage public secteur « Centre du Village ».
4. Prendre connaissance du décompte final du crédit d'engagement de CHF 160'000.- pour la réfection de la chaussée secteur « Les Vies 15-25 ».
5. Prendre connaissance du décompte final du crédit d'engagement de CHF 24'000.- pour le remplacement du collecteur au « Chêne ».
6. Divers

Loveresse, le 7 mai 2019
Conseil communal



Moutier

Avis de construction

Requérant : DOMON Laurent, chemin des Rocailles 10, 2740 MOUTIER

Auteur du projet : Menuiserie Didier Frund Sàrl, 2950 Courgenay

Emplacement : Parcelle N° 2058, Chemin des Rocailles 10

Projet : Pose d'une pergola à lames orientables sur la terrasse existante, façade Sud

Zone : H3

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 14 juin 2019 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 15 mai 2019

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant : APPLITEC MOUTIER SA, chemin Nicolas-Junker 2, 2740 MOUTIER

Auteur du projet : Kipfer Danael CAO, 2720 Tramelan

Emplacement : Parcelle N° 1244, chemin de la Cité 8 et 8a

Projet : Démolition des bâtiments N° 8 et 8a et remise en état du terrain.

Zone : HA3

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 14 juin 2019 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 15 mai 2019

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant : PPE Gare 16, par LocaGestion Sàrl, rue de l'Hôtel-de-Ville 5, 2740 MOUTIER

Auteur du projet : ECE SA, 2740 Moutier

Emplacement : Parcelle N° 715, Avenue de la Gare 16

Projet : Assainissement thermique et isolation périphérique des façades, remplacement des fenêtrés et des stores, pose de nouveaux garde-corps sur balcons, assainissement thermique de la toiture sur rez-de-chaussée, pose de capteurs solaires thermiques en toiture.

Zone : C

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 14 juin 2019 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 15 mai 2019

Services Techniques-Urbanisme

Procédure d'information et de planification

Modification du plan de quartier «Moulin II»

Conformément à l'article 58 de la Loi sur les constructions du 9 juin 1985, le Conseil municipal de Moutier ouvre une procédure d'information et de participation de la population relative à la modification du plan de quartier susmentionné.

Les documents sont déposés et mis à la disposition du public du **15 mai 2019 au 4 juin 2019 inclusivement** aux Services Techniques-Urbanisme, rue de l'Hôtel-de-Ville 1, 2^e étage, où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture au public.

Les remarques, suggestions ou propositions peuvent être communiquées par écrit, jusqu'au 4 juin 2019, à l'adresse susmentionnée.

Moutier, le 15 mai 2019

Conseil municipal

SEME

Convocation à la prochaine Assemblée des délégués du Syndicat intercommunal pour l'épuration des eaux de Moutier et environs

Convocation à la prochaine Assemblée des délégués du Syndicat intercommunal pour l'épuration des eaux de Moutier et environs (SEME).

Le mercredi 12 juin 2019, à 20 h, au Restaurant de l'Etoile, à Perrefitte

Ordre du jour

1. Salutations, liste des présences et nomination d'un(e) scrutateur(trice)
2. Acceptation du procès-verbal N° XLVII-D du 4 décembre 2018
3. Communications
4. Acceptation du compte annuel 2018
5. Divers

Moutier, le 30 avril 2019

SEME

Le Conseil de Ville de Moutier est convoqué à la Socié't'halle, le lundi 27 mai 2019, à 19 h 30

Ordre du jour

1. Appel
2. Déclarations de groupes
3. Procès-verbal N° 361 du 25 mars 2019
4. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif à la modification du Règlement concernant le traitement des fonctionnaires et employés de la commune municipale de Moutier - 2^e lecture
5. Réponse du Conseil municipal à la motion du PLR, du 10.12.2018, demandant un éclairage public éco-responsable (N° 1603 - MO 644 | Délai de réponse : 04.08.19)
6. Réponse du Conseil municipal à la motion du PLR, du 25.03.2019, demandant une distribution gratuite de sachets de graines

pour végétaliser la ville de Moutier (N° 1619 - MO 652 | Délai de réponse : 08.10.19)

7. Réponse du Conseil municipal au postulat du groupe Interface, du 28.01.2019, relatif à l'installation d'un panneau d'orientation sur l'esplanade de la collégiale St-Germain (N° 1607 - PO 145 | Délai de réponse : 04.08.19)
8. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation du groupe Interface, du 28.01.2019, relatif au nettoyage de l'affichage sauvage en ville (N° 1608 - IN 430 | Délai de réponse : 04.07.19)
9. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation du Rauraque, du 25.02.2019, demandant le baptême d'une rue ou d'une place de Moutier en « Rue du 18 juin » ou « Place du 18 juin » (N° 1611- IN 433 | Délai de réponse : 04.07.19)
10. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation du Groupe PSA, du 25.02.2019, relative à la décision du canton de Berne de ne plus investir à Moutier (N° 1612- IN 434 | Délai de réponse : 04.06.19)
11. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation du groupe Ensemble Prévôtois, du 25.03.2019, intitulée : « Les autorités de Moutier approuvent-elles les actions d'inspiration terroriste ? » (N° 1625 - IN 436 | Délai de réponse : 08.07.19)
12. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation urgente du PSA, du 25.03.2019, relative à un soutien de la Municipalité à la grève féministe du 14 juin 2019 (N° 1626 - IN 437 | Délai de réponse : 08.07.19)
13. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation urgente du PLR, du 25.03.2019, relative à la sécurité en ville concernant les cars postaux (N° 1628 - IN 439 | Délai de réponse : 08.07.19)
14. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation de Mme Lucie SCAIOLA (PSA), du 02.05.2019, intitulée : « Que fait le Conseil municipal pour une représentation équitable des femmes dans les institutions communales ? » (N° 1633 - IN 443 | Délai de réponse : 06.09.19)
15. Réponse du Conseil municipal à la question écrite du groupe Interface, du 10.12.2018, relative à une éventuelle adhésion à l'Association des communes jurassiennes (N° 1605 - QU 390 | Délai de réponse : 04.06.19)
16. Information du Conseil municipal sur les affaires en suspens
17. Communications
18. Questions orales
19. Divers

Affaires en suspens

N° 1613 - MO 646 | Délai de réponse : 08.10.19
Motion du PSA, du 25.03.2019, intitulée : « Moutier et le développement durable »

N° 1614 - MO 647 | Délai de réponse : 08.10.19
Motion du PSA, du 25.03.2019, relative à la redistribution des invendus des commerces de Moutier

N° 1615 - MO 648 | Délai de réponse : 08.10.19
Motion du Rauraque, du 25.03.2019, relative à l'installation de défibrillateurs externes automatisés en ville

N° 1616 - MO 649 | Délai de réponse : 08.10.19
Motion du PCSI, du 25.03.2019, intitulée « récolteur de verre au centre-ville »

N° 1617 - MOI 650 | Délai de réponse : 08.10.19
Motion interne du PCSI, du 25.03.2019, demandant que le registre des interventions parlementaires soit accessible en ligne

N° 1620 – MO 653 | Délai de réponse: 08.10.19
Motion du PDC, du 25.03.2019, intitulée: « Halte à la vaisselle non recyclable lors d'événements organisés à Moutier »

N° 1622 – PO 147 | Délai de réponse: 08.10.19
Postulat du PDC, du 25.03.2019, demandant l'amélioration du ramassage des déchets en ville de Moutier

N° 1623 – IN 434 | Délai de réponse: 08.08.19
Interpellation du Rauraque, du 25.03.2019, relative au bouclage des travaux de rénovation de la piscine municipale

N° 1624 – IN 435 | Délai de réponse: 08.08.19
Interpellation du PSA, du 25.03.2019, relative à l'ajout d'un arrêt de bus au magasin Landi

N° 1627 – IN 438 | Délai de réponse: 08.08.19
Interpellation du PCSI, du 25.03.2019, intitulée: « Ecole ménagère, où en est-on? »

N° 1632 – QU 391 | Délai de réponse: 08.08.19
Question écrite du groupe Interface, du 25.03.2019, relative à l'autorisation de vente de produits locaux avec un camion-épicerie en vieille ville de Moutier les vendredis matins

Remarques

Documents relatifs à l'ordre du jour:

Les documents relatifs aux points de l'ordre du jour sont disponibles sur le site www.moutier.ch. Dans la barre de recherche principale, inscrire « Documentation du conseil de ville », puis cliquer sur le fichier concerné qui apparaît à l'écran (<https://moutier.ch/autorites/conseil-de-ville/documentation-des-seances-du-conseil-de-ville>).

Le document concernant le point 5 de l'ordre du jour a déjà été remis aux Conseillers de Ville lors de l'envoi du courrier d'annulation de la séance du 29 avril 2019 (documentation papier; consultable sur le site internet).

Le document concernant le point 14 de l'ordre du jour sera remis aux Conseillers de Ville lors de la séance du législatif du 27 mai 2019.

Moutier, le 6 mai 2019/vs

Le Président: L. COSTE

L'Adjointe au Chancelier: V. SIMONIN

Paroisse réformée Moutier

Assemblée de la paroisse réformée de Moutier

Lundi 24 juin 2019 au Foyer à 20h 15

Ordre du jour

1. Discussion et approbation des modifications du règlement d'organisation de la paroisse, article 20.
2. Compte annuel 2018
– Prendre connaissance des crédits additionnels et approuver les dépréciations complémentaires de CHF 48'961.99 comprises dans ce montant
– Accepter le compte annuel 2018
3. Election de conseiller-ère de paroisse
4. Information Par8
5. Informations du Conseil
6. Vie paroissiale
7. Divers et imprévus

Moutier, le 8 mai 2019

Le Conseil de paroisse

Communication du Conseil de paroisse de Moutier

Dépôt public

Les comptes de l'exercice 2018 de la paroisse pourront être consultés 30 jours avant l'assemblée de paroisse au secrétariat de la paroisse.

Le règlement mentionné sous les points 1) est déposés publiquement trente jours avant l'assemblée au secrétariat paroissial où il peut être consulté. Les recours contre les modifications du règlement d'organisation sont à adresser dans les 30 jours suivant l'assemblée, à l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire, (OACOT) Hauptstrasse 2, 2560 Nidau.

Le procès-verbal de l'Assemblée de paroisse du 24 juin 2019 sera déposé publiquement durant 20 jours à compter du 20 août 2019 au secrétariat de la paroisse réformée (tél. 032 493 41 95).

Durant ce délai, les ayants droit au vote peuvent former opposition auprès du conseil de paroisse.

Moutier, le 8 mai 2019

Le Conseil de paroisse

Paroisse Catholique Romaine, Moutier

Assemblée de la Paroisse catholique romaine, mercredi 19 juin 2019 à 20h 15 à la Maison des Œuvres à Moutier

Ordre du jour

1. Informations du Conseil de Paroisse
2. Attribution au financement spécial d'un montant de Fr. 150'000.–
3. Comptes 2018
– Acceptation d'un crédit additionnel pour dépréciations complémentaires d'un montant de Fr. 77'400.–
– Présentation des comptes
– Rapport des vérificateurs des comptes curiaux et Rapport de l'organe de révision
– Approbation des comptes de l'exercice 2018
4. Libération d'un crédit de Fr. 92'000.– pour la réfection du clocher de Notre-Dame de la Prévôté
5. Nouvelle constitution ecclésiastique de l'Eglise nationale catholique romaine du canton de Berne
6. Informations de l'Equipe pastorale
7. Divers et imprévus

2740 Moutier, le 15 mai 2019

Le Conseil de Paroisse



Perrefitte

Communications du Conseil municipal

Assemblée municipale du 13 juin 2019 à la salle communale de Perrefitte à 20h

RECTIFICATIF

Ordre du jour

1. Approbation des comptes de l'exercice 2018;
2. Prendre connaissance du décompte final du crédit d'engagement de CHF 38'000.– pour la réfection de la place de jeux;
3. Prendre connaissance du rapport de l'autorité de surveillance en matière de protection des données;
4. Adopter le nouveau règlement de transfert des tâches au service social;
5. Approuver la modification de l'article 1 du règlement d'organisation;
6. Accepter un crédit d'engagement pour une dépense périodique pour le service social;
7. Approuver le nouveau règlement scolaire communal;
8. Informations et communications du Conseil municipal;
9. Divers.

Les règlements mentionnés aux points 4 et 7 ainsi que la modification mentionnée au point 5 sont déposés au secrétariat municipal durant les heures d'ouverture.

Remarque: Tout ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement, au bureau communal, un exemplaire détaillé des comptes 2018.

Perrefitte, le 15 mai 2019

Le Conseil municipal

Communications du Conseil municipal

Renouvellement de la mensuration officielle

Le bureau de géomètre Sigeom SA est mandaté pour réaliser les travaux de renouvellement de la mensuration officielle (lot 4) dans le périmètre situé en dehors du village.

Pour cette raison, nous vous informons que des équipes de mensuration effectueront plusieurs visites sur le terrain et dans les propriétés dans le courant des deux prochaines années.

Perrefitte, le 15 mai 2019

Le Conseil municipal



Petit-Val

Communications du Conseil communal

Coup de balai

Le Conseil communal remercie chaleureusement toutes les personnes qui ont participé à la journée coup de balai du 27 avril dernier, malgré une météo défavorable.

Ecole à journée continue

Le Conseil communal a décidé de ne pas ouvrir l'école à journée continue à la rentrée d'août 2019 attendu qu'aucun module ne présente de demande ferme d'au moins 10 élèves conformément à l'article 2 de l'ordonnance sur les écoles à journée continue.

Repas de midi pour écoliers

La commune est à la recherche de personnes qui seraient prêtes à accueillir un ou plusieurs enfants en âge de scolarité, pour le repas de midi, un ou plusieurs jours par semaine.

Les personnes intéressées sont priées de s'annoncer auprès de Madame Sandrine Chevolet, responsable des écoles au 079 358 54 72.

Réseau internet pour les habitations et fermes isolées

Le Conseil communal est en contact avec une entreprise privée pour réaliser une étude de faisabilité pour l'aménagement un réseau rural visant à améliorer l'accès internet des habitations et fermes isolées.

Souboz, le 13 avril 2019

Conseil communal



Reconvilier

Avis de construction

Requérant: Dzelili Redon, Grand-Rue 66, 2710 Tavannes

Auteur du projet: Dzelili Redon, Grand-Rue 66, 2710 Tavannes

Emplacement: Parcelle N° 891, Rue de Bel-Air 46

Projet: Rénovation et agrandissement du bâtiment pour création d'un logement, pose de panneaux solaires, construction de 4 garages au sud de la parcelle

Dimensions: Selon plans déposés

Zone: H2

Zone de protection : PAL 2 « Bel Air »

Dérogation : Art. 49 RAC

Recensement architectural : Bâtiment digne de conservation, objet C

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal jusqu'au 7 juin 2019.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Reconvilier, le 8 mai 2019

Le secrétariat municipal

Avis de construction

Requérante : Lidl Schweiz AG, Dunantstrasse 14, 8570 Weinfelden.

Auteur du projet : Arcopro SA, Rte de l'Industrie 63, 1030 Bussigny.

Emplacement : parcelle N° 70, au lieudit : « Grand-Rue 64 », commune de Reconvilier.

Projet : demande de prolongation de la durée de validité du permis de construire jusqu'au 27 février 2022. Permis de construire délivré le 27 janvier 2017 pour l'agrandissement de la surface de vente, la création de locaux annexes avec 3 chambres froides et une chambre de congélation, la création d'une ouverture et de 4 coupoles zénithales en toiture, l'agrandissement du parking pour un total de 94 places de stationnement, l'installation d'un couvert à caddies/vélos, la suppression de la citerne à gaz et la pose d'une pompe à chaleur.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : zone d'activités économiques AII.

Dérogation : art. 80 LR, 17 et 24 RAC.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 7 juin 2019 **inclusivement** auprès de l'administration communale de Reconvilier. Les oppositions ou réserves de droit, **uniquement contre la demande de prolongation de la durée de validité**, faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 8 mai 2019.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Mise au concours

La Municipalité de Reconvilier met au concours le poste de

Secrétaire des écoles
(taux d'occupation de 50 %)

Tâches :

- Gestion administrative du secrétariat des écoles
- Prise de procès-verbaux
- Tenue de la caisse et comptabilité des fonds scolaires
- Gestion du service dentaire et médical scolaire

- Gestion du service informatique
- Gestion du site Internet des écoles

Exigences :

- CFC d'employée de commerce ou équivalent
- Apté à prendre des responsabilités et des initiatives
- Flexible au niveau des horaires (séances le soir)
- Maîtrise du français, bonnes connaissances de l'allemand
- Devoir de discrétion

Traitement : Selon règlement communal

Entrée en fonction : 1^{er} août 2019 ou date à convenir

Renseignements : M. Claude Röthlisberger, Secrétaire municipal / 032 482 73 70

Postulation : Veuillez faire parvenir votre offre de service au Conseil municipal, Route de Chaindon 9, 2732 Reconvilier, avec les documents usuels et la mention « postulation » jusqu'au 17 mai 2019.

Reconvilier, le 8 mai 2019

Le Conseil municipal

Invitation à l'Assemblée des délégués du syndicat de communes du home La Colline

Date : lundi 17.06.2019

Lieu : Home La Colline, Reconvilier – salle polyvalente

Heure : 17h

Ordre du jour

1. Salutations et désignation des scrutateurs
2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée du 17.12.2018
3. Présentation des comptes 2018
 - a) du Foyer de jour
 - b) du home La Colline
 - c) rapport de révision de la fiduciaire
 - d) approbation des comptes du Foyer de jour
 - e) approbation des comptes du home La Colline
4. Rapport d'activités 2018
5. Assemblée des délégués
 - a) élection d'un ou d'une vice-Présidente
 - b) en remplacement de M. Manuel Gsteiger, le conseil municipal de Moutier propose M^{me} Suzanne Kohler
 - c) en remplacement de M^{me} Christine Bordigoni, le conseil municipal de Reconvilier proposera une personne pour l'Assemblée
7. Informations
8. Divers

A l'issue de l'Assemblée, les délégués sont invités à partager le verre de l'amitié.

Reconvilier, le 15 mai 2019

Le Président du Comité de direction : Stéphane Terrier

Le Directeur : Jean-Daniel Renggli

Conseil de bourgeoisie

Assemblée de la Commune bourgeoise

mardi 18 juin 2019 à 19h30 à la Salle de bourgeoisie

Ordre du jour

1. Procès-verbal du 27 novembre 2018

2. Comptes 2018 : Exploitation & Infrastructure

3. Informations

4. Divers

Dépôt du Procès-verbal

Le Procès-verbal de l'Assemblée pourgeoise du 18 juin 2019 sera déposé publiquement 20 jours, dès le 21 juin 2019, au secrétariat de la Bourgeoisie où il pourra être consulté.

Durant cette période, les ayants-droits au vote pourront former opposition auprès du Conseil de bourgeoisie

Reconvilier, le 6 mai 2019

Lydia Sangsue, secrétaire



Roches

Avis de construction

Requérant : Fleury Alain, Champs Lajoux 82, 2762 Roches

Auteur du projet : A. Hauser SA, Rue de l'Ecluse 10, 2740 Moutier

Emplacement : parcelle N° 573, au lieu-dit Champs Lajoux 83

Projet : construction d'un balcon sur façade sud du bâtiment, ouverture d'une porte-fenêtre en lieu et place d'une fenêtre existante

Dimensions : selon plans déposés

Genre de construction : selon plans déposés

Zone : HA2

Dépôt de la demande avec plans, jusqu'au 13 juin 2019 **inclusivement** au secrétariat communal. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Roches, le 9 mai 2019

SECRETARIAT COMMUNAL



Saules

Avis de construction

Requérant : Monsieur Thomas Scheidegger, Montagne de Saules 30, 2732 Saules BE.

Emplacement : parcelles N°s 174, 189, 190, 191, 198 et 377, au lieu-dit : « Montagne de Saules », commune de Saules.

Projet : construction d'une poussinière pour 2700 poulets d'engraissement, aménagement d'une place en gravier autour de la poussinière, aménagement de 6 maisonnettes mobiles posées à même le sol de 450 poulets chacune avec aires de sortie clôturées (filet hauteur 1 mètre) de 800 m² chacune, déplaçables en 4 secteurs sur la parcelle N° 198. Raccordement de la poussinière au réseau de distribution de l'eau potable et de l'électricité.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Dérogations : art. 24 LAT, 25 LCfo et 80 LR.

Validation de vos avis sur la plateforme: lundi 14h

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 7 juin 2019 inclusivement** auprès de l'administration communale de Saules. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 8 mai 2019.

La préfète: Stéphanie Niederhauser



Schelten

Einladung zur Gemeindeversammlung

Freitag den, 21. Juni 2019 um 20.00 Uhr im Schulhaus Schelten.

Traktanden:

1. Protokoll der letzten Versammlung
2. Rechnung und Nachkredite 2018
3. Reglement Übertragung der Sozialdienste
4. Änderung der Organisationsreglements (Art. 1) Schelten
5. Verpflichtungskredit für Periodische Ausgaben
6. Verschiedenes

Das Protokoll und die Rechnungen 2018 liegen im Gemeindebüro zur Einsichtnahme vor.

Schelten, 14. Mai 2019



Seehof

EINLADUNG ZUR GEMEINDEVERSAMMLUNG

Freitag, 21. Juni 2019 um 20.00 Uhr im Schulhaus SEEHOF

Traktanden:

- Protokoll der letzten Versammlung
- Rechnung 2018
- Reglement: Übertragung der Sozialdienste
- Änderungen vom Organisationsreglement Seehof
- Verpflichtungskredit für periodische Ausgaben

Verschiedenes

Das Reglement „Übertragung der Sozialdienste“ und die „Änderungen im Organisationsreglement Seehof“, sowie das Protokoll und die Rechnung 2018, liegen im Gemeindebüro vom 15. Mai 2019 bis 15. Juni 2019 zur Einsichtnahme vor.

Seehof, 6. Mai 2019

Der Gemeinderat Seehof



Tavannes

Avis de construction

Requérants: M^{me} et M. Silvia et Christophe Girod, chemin de l'Arsenal 13, 2710 Tavannes.

Auteur de projet: Kipfer Danael CAO, Grand-rue 149, 2720 Tramelan.

Projet: agrandissement (garage semi-enterré, agrandissement du rez-de-chaussée avec terrasse sur le

toit) et rénovation (réfection de la toiture, changement du chauffage, isolation périphérique) du bâtiment Chemin de l'Arsenal 13 sis sur la parcelle N° 1190 en zone H2.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Protection des eaux: raccordements existants aux canalisations communales et à la step.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 7 juin 2019 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 8 mai 2019

Les chef des travaux publics

Paroisse réformée évangélique de Haute-Birse

Assemblée ordinaire

Le conseil de la paroisse réformée évangélique de Haute-Birse vous invite à participer à l'assemblée ordinaire qui aura lieu le mardi 18 juin à 20h, à Reconvilier, Cure Bel- Air 11 :

1. PV de l'assemblée du 13 décembre 2018
2. Election du président des assemblées
3. Élection de la vice-présidence du conseil
4. Election de l'organe de vérification des comptes
5. Election des délégués au synode jurassien
6. Approbation des comptes 2018:
 - a) Reconvilier
 - b) Tavannes
7. Ratifier l'acte de mutations et cessions immobilières pour la cession de portions de terrain de 18m² en faveur de l'immeuble flt N° 161 de Tavannes, respectivement de 204 m² de l'immeuble flt N° 160 du même ban
8. Prendre connaissance des arrêtés de compte concernant les frais de fusion :
 - a) Pour Reconvilier
 - b) Pour Tavannes
9. Prendre connaissance de l'arrêté de compte concernant le raccordement au chauffage à distance Ru-Calor à la cure Bel-Air de Reconvilier
10. Décider du transfert de la cure II, sise à Ch. des Ecommunes 4, du patrimoine administratif au patrimoine financier
11. Infos Par8
12. Vie paroissiale
13. Divers

Tavannes 6 mai 2019

Olivier Guerne

Paroisse catholique de Tavannes

Assemblée de paroisse

Invitation à l'assemblée de la paroisse catholique de Tavannes le dimanche 16 juin 2019 à la salle de paroisse de Reconvilier à 10h 45.

Ordre du jour

1. Lecture du procès-verbal de l'assemblée du 18 novembre 2018
2. Comptes 2018
3. Votation sur la nouvelle Constitution ecclésiastique
4. Informations sur les travaux
5. Informations sur la vie de la paroisse
6. Divers

Tavannes, le 15 mai 2019

Le conseil de paroisse



Valbirse

Commune bourgeoise de Bévillard

Assemblée bourgeoise ordinaire, vendredi 21 juin 2019 à 20h 15 à la nouvelle salle du Conseil

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Comptes 2018
3. Voter un crédit réfection d'un toit
4. Divers

Bévillard, le 2 mai 2019

Sandrine Heimann

Avis de construction

Demande de permis de construire

Requérant: Monsieur Turkusic Mirsad, Rue de Bellevie 3, 2822 Courroux

Auteur du projet: E. Chavanne Moutier SA, atelier d'architecture, Rue de l'Hôtel-de-Ville 8a, 2740 Moutier

Propriétaire foncier: Monsieur Turkusic Mirsad, Rue de Bellevie 3, 2822 Courroux

Projet: construction d'une cage d'ascenseur extérieure en façade Nord avec isolation crépie blanc cassé, toit plat sur ascenseur et étanchéité bitumineuse, gris à Fin Lombard 3, sur parcelle N° 127 en zone H3, à Bévillard, commune de Valbirse

Dépôt public, au secrétariat communal, de la demande avec plans **jusqu'au 14 juin 2019**. Les oppositions, réserves de droit dûment motivées et déposées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'à cette date inclusivement.

Bévillard, le 7 mai 2019

Conseil communal de Valbirse

Avis de construction

Requérants et propriétaires fonciers: Messieurs Angelo Belmonte, Champ de Chin 14, 2735 Bévillard, Luciano Belmonte, Les Courtils 1, 2735 Bévillard, Mario Belmonte, Les Ragies 25, 2735 Bévillard

Auteur du projet: Heimann Olivier Sàrl, architecte HES, Rue Aimé Charpillot 4, 2735 Bévillard

Projet: transformation et rénovation des appartements, remplacement des fenêtres, remplacement des tuiles, peinture façade blanc cassé, changement de la chaudière, mise en conformité des installations sanitaires et électriques. Pose d'une nouvelle toiture sur les garages en Eternit ondulées brun, aménagement d'une place grisée, et déplacement du muret près des garages, à la Ruai 3 et 3a, sur parcelle N° 117, en zone HA périmètre de protection de l'aspect local à Malleray, commune de Valbirse

Genre de construction: fondations en béton, acier/béton, ytong/brique, plafonds béton, façades isolation blanc/gris, toit à 2 pans, inclinaison 30° tuile brun/gris

Recensement architectural: bâtiment digne de protection, objet C, faisant partie de l'ensemble bâti A, situation importante

**Retrouvez la feuille
officielle d'avis
du district de Moutier
en version électronique sur
www.lasemaine.ch**

Protection des eaux: raccordement à la canalisation communale, en système séparatif, et à la STEP de Court

Dépôt public, au secrétariat communal, de la demande avec plans **jusqu'au 14 juin 2019**. Les oppositions et réserves de droit dûment motivées et déposées par écrit, seront reçues au secrétariat communal jusqu'à cette date inclusivement.

Bévilard, le 10 mai 2019

Conseil communal de Valbirse

Paroisse Catholique 2735 Malleray-Bévilard

Assemblée de paroisse

L'assemblée de la paroisse catholique romaine aura lieu le **lundi 17 juin 2019 à 20 h 15** à la salle paroissiale.

Accueil et prière

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Comptes 2018:
 - a) présentation des comptes
 - b) rapport de la fiduciaire Figema
 - c) approbation des comptes
3. Présentation et acceptation de la nouvelle constitution de l'Eglise nationale catholique romaine du canton de Berne
4. Information concernant la vie de la paroisse
5. Divers et imprévus

Malleray, le 7 mai 2019

Conseil de paroisse

Syndicat de Communes du Centre Régional de compétences et de protection civile du Jura Bernois 2720 Tramelan

Assemblée

Convocation à l'assemblée des délégués du Syndicat de communes du Centre régional de compétences et de protection civile du Jura bernois de Tramelan, selon l'article 12 du règlement d'organisation:

Jeudi 20 juin 2019 à 19 h 30 au Centre régional, Rue du Pont 20, 2720 Tramelan

Ordre du jour

1. Salutations - Appel
2. Nomination des scrutateurs
3. Nomination du président des assemblées
4. Approbation du PV de l'assemblée des délégués du 27 mars 2019
5. Comptes 2018

6. Nomination du vice-président et de la secrétaire de l'assemblée des délégués
7. Nomination des vérificateurs des comptes
8. Rapport de la Commission de Gestion
9. Divers et imprévus

Tramelan, le 06 mai 2019

Au nom de la Commission de Gestion du CRC et de la PCI du Jura bernois

Le Président: Dave von Kaenel

La secrétaire: Paulina Pfenninger

Syndicat d'épuration des eaux de Tavannes et environs

Convocation à l'assemblée des délégués des communes affiliées au Syndicat qui aura lieu

Mercredi 19 juin 2019 à 19 heures
Station d'épuration de Loveresse

Ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal du 12 décembre 2018
3. Réélection de Madame Nathalie Geiser de Tavannes et Monsieur Marc Voiblet de Reconvilier, membres du comité
4. Comptes 2018
5. Prendre connaissance de l'arrêté de compte pour l'assainissement des bassins et aérateurs
 Crédit voté: Fr. 1'000'000.00.-
 Dépenses effectives: Fr. 858'425.45.-
6. Demande d'un crédit additionnel de Fr. 45'000.00.- pour la rénovation du système informatique
7. Informations sur la planification régionale de l'épuration des eaux du bassin de la Trame et de la Birse
8. Divers

Saules, le 15 mai 2019

Le comité du SETE

Divers

Syndicat des sapeurs-pompiers du Cornet

Assemblée

L'Assemblée des délégués du syndicat des sapeurs-pompiers du Cornet est reportée, elle aura lieu le **mercredi 12 juin 2019 à 20 h** à Crémines, halle de gymnastique

Ordre du jour

1. PV de l'AD du 07.11.2018
2. Comptes 2018
3. Nomination du responsable matériel Michael Fromaigeat
4. Divers

Un recours en matière communale peut être déposé auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2C à 2608 Courtelary, au plus tard dans un délai de 30 jours après la date de l'Assemblée des délégués.

Les articles modifiés et la décision de l'instance supérieure peuvent être consultés sur demande au secrétariat de Paroisse (032 493 41 34)

Entrée en vigueur: immédiatement.

2746 Crémines, le 8 mai 2019

i informations pratiques



Sorvilier

Municipalité de Sorvilier
Rue Principale 18
2736 Sorvilier

032 492 18 29
adm.sorvilier@bluewin.ch
www.sorvilier.ch



Valbirse

Commune de Valbirse
Rue Aimé Charpillot 2
2735 Bévilard

032 491 61 61
info@valbirse.ch
www.valbirse.ch

Lun-Mar: 10 h - 12 h et 14 h - 17 h
Mercredi: 10 h - 12 h
après-midi fermé
Jeudi: 10 h - 12 h et 14 h - 18 h
Vendredi: 10 h - 12 h et 14 h - 16 h

i **informations pratiques**



Moutier

Municipalité de Moutier
Rue de l'Hôtel-de-Ville 1
Case postale 927
2740 Moutier

Heures d'ouverture

Tous les bureaux municipaux (sauf Service social):

Lu – me 8 h à 11 h et 14 h à 17 h
Jeudi 8 h à 11 h et 14 h à 18 h
Vendredi 8 h à 11 h et 14 h à 16 h

Service social :

Lu – ma et ve 9 h à 11 h et 14 h à 16 h
Mercredi 14 h à 16 h
Jeudi 9 h à 11 h et 14 h à 18 h

Téléphones

Centrale 032 494 11 11
Fax 032 493 12 19

Chancellerie 032 494 11 11
Impôts 032 494 11 21
Caisse municipale 032 494 11 25
Contrôle des habitants 032 494 11 27
Service social 032 494 11 34
Agence AVS 032 494 11 39
Service sécurité 032 494 11 29
Bâtiments/Urbanisme/
Travaux publics 032 494 13 33
Electricité/Eau/
Service de piquet 032 494 12 22

Service de renseignements juridiques

Chancellerie municipale 032 494 11 11

Carte journalières (prix Fr. 48.–)

Caisse municipale 032 494 11 25

Services techniques – Travaux publics

Point de récolte de la Halle aux marchandises

Horaire d'été

Dès le 1^{er} avril et jusqu'au 30 novembre 2019, le point de récolte de la Halle aux marchandises sera ouvert selon l'horaire suivant:

Lundi, mardi et jeudi 13 h 15 à 16 h
Mercredi 10 h à 11 h 45 et 13 h 15 à 18 h
Samedi 10 h à 12 h

Les citoyens sont invités à respecter les horaires d'ouverture et à ne déposer aucun déchet ou objet en dehors de ces heures.

Site internet

www.moutier.ch

Courriel

info@moutier.ch

Calendrier des parutions 2019

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	31	31.07.2019	SUPPRIME	43	39	23.10.2019	mercredi	
20	19	15.05.2019	mercredi	32	07.08.2019	SUPPRIME	44	40	30.10.2019	mercredi	
21	20	22.05.2019	mercredi	33	29	14.08.2019	mercredi	45	41	06.11.2019	mercredi
22	21	29.05.2019	mercredi	34	30	21.08.2019	mercredi	46	42	13.11.2019	mercredi
23	22	05.06.2019	mercredi	35	31	28.08.2019	mercredi	47	43	20.11.2019	mercredi
24	23	13.06.2019	JEUDI	36	32	04.09.2019	mercredi	48	44	27.11.2019	mercredi
25	24	19.06.2019	mercredi	37	33	11.09.2019	mercredi	49	45	04.12.2019	mercredi
26	25	26.06.2019	mercredi	38	34	18.09.2019	mercredi	50	46	11.12.2019	mercredi
27	26	03.07.2019	mercredi	39	35	25.09.2019	mercredi	51	47	18.12.2019	mercredi
28	27	10.07.2019	mercredi	40	36	02.10.2019	mercredi	52		25.12.2019	SUPPRIME
29	28	17.07.2019	mercredi	41	37	09.10.2019	mercredi				
30		24.07.2019	SUPPRIME	42	38	16.10.2019	mercredi				